



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 14 novembre 2012

CM 5242/12

**OJ CONS
AGRI
PECHE**

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: lieve.denil@consilium.europa.eu/dgb.coordination@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.7860 / +32.2-281. 8270

Objet: 3202^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)

Date: mercredi 28 (**10 heures**) et jeudi 29 novembre 2012

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

1. Adoption de l'ordre du jour

AGRICULTURE

Activités non législatives

2. Approbation de la liste des points "A"
3. Proposition de règlement du Conseil concernant l'utilisation de l'acide lactique pour réduire la contamination microbiologique de surface des carcasses de bovins (*)
(Base juridique proposée par la Commission: article 3, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 853/2004, article 5bis de la décision 1999/468/CE du Conseil, modifiée par la décision 2006/512/CE du Conseil)
- *Adoption*

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

4. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

5. RÉFORME DE LA PAC
 - i) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune
 - ii) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant organisation commune des marchés des produits agricoles (règlement "OCM unique")
 - iii) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)
 - iv) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ("règlement horizontal")
 - *Orientation générale partielle*

PÊCHE

Activités non législatives

6. Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2013 et 2014, les possibilités de pêche ouvertes aux navires de l'UE pour certains stocks de poissons d'eau profonde (*)
(Base juridique: article 43, paragraphe 3, TFUE)
 - *Accord politique*

7. UE/Norvège: consultations annuelles pour 2013
 - *Échange de vues*

Divers

8. La fixation des TAC pour le tacaud norvégien et la gestion future du stock
 - *Informations communiquées par la délégation danoise*

La présidence a le plaisir de convier les ministres de l'agriculture à un déjeuner le jeudi à 13 heures.

(*) Point sur lequel un vote peut être demandé.

NB: Veuillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique:
confpart@consilium.europa.eu